



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**  
**N° 2026 – 26**

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

**Date de convocation du conseil d'administration : 20 avril 2026**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mr Julien COUSSART ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membre absent ayant donné pouvoir :** Monsieur Sébastien MICHEL à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND.

**Membres absents :** M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Régis DE MALLMANN

- - - -

**OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CCAS À LA COMMISSION D'ADMISSION ET DE MAINTIEN DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX**

La résidence autonomie Louise Coucheroux reçoit des personnes âgées d'au moins 60 ans, seules ou en couple, répondant aux critères suivants : être autonome et apte à assumer les actes de la vie quotidienne.

Le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie prévoit la création d'une commission d'admission et de maintien chargée de répertorier l'ensemble des demandes d'admissions, de les classer suivant leur priorité et de décider en son sein si les candidatures des demandeurs correspondent ou non aux critères d'admission.

La commission est aussi compétente pour demander la sortie d'un résident lorsqu'il ne répond plus aux critères d'autonomie ou de respect des règles de vie.

Le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie prévoit que cette commission est composée des membres suivants : le médecin attaché à l'établissement, un représentant de la résidence, un représentant du conseil d'administration du CCAS et un responsable social.

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260423-DELIB_2026-26-DE Date de télétransmission : 28/04/2026 Date de réception préfecture : 28/04/2026
--

— — — —

Vu le règlement intérieur de la résidence autonomie Louise Coucheroux adopté par délibération du Conseil d'administration du 16 novembre 2023 ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 15 voix pour,

- Désigne Madame Laure DESCHAMPS à la commission d'admission et de maintien de la résidence autonomie Louise Coucheroux, pour toute la durée du mandat.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 23 avril 2026

Certifié exécutoire le  
Le Président



Sébastien MICHEL

28 AVR. 2026

Le Président



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20260423-DELIB\_2026-26-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026